



Important information

Our dealer name is changing

Effective July 1, 2025, we merged our two dealers — Investors Group Financial Services Inc. (mutual fund dealer) and Investors Group Securities Inc. (investment dealer) — into a single, dually registered dealer, **IG Wealth Management Inc.** (in Quebec, a firm in financial planning).

Your relationship with your IG Advisor remains the same, and no action is required on your part. What is changing is behind the scenes; the move to a single dealer structure allows us to streamline our operations in support of ongoing improvements in efficiency and service quality.

The change aligns with the new regulatory framework set by the 2023 merger of Canada's two regulatory bodies, the Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA) and the Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC), into a single self-regulatory organization (SRO), the Canadian Investment Regulatory Organization (CIRO). To read more about CIRO, visit www.ciro.ca/about-ciro.

Visit www.ig.ca/onedealetor for additional information.

Updates to account documents

We have updated our *Account Agreements, Relationship Disclosure and Other Information* booklet (the "booklet") and below are the highlights of some of the changes:

- Use our new, single dealer name (see details above).
- Provide information relevant to Advisors in the mutual fund division and those registered to offer services through the investment dealer.
- Refine our account agreement to better serve your needs while maintaining alignment with industry standards.
- Update our *Disclosure of Related Issuers and Connected Issuers*.
- Expand our *Declaration of Trust*, which now includes:
 - Disability Savings Plan.
 - First Home Savings Account.

For more information and to download a copy of the booklet, please visit www.ig.ca/onedealetor.

The new terms and conditions for your account will take effect in 60 days. By continuing to use IG services, you agree to these updated terms and conditions.

Questions?

If you have any questions, please reach out directly to your IG Advisor, and thank you for choosing IG Wealth Management. Along with your Advisor, we look forward to continuing to help you achieve financial well-being through better planning.



Renseignements importants

Modification de notre nom de courtier

À compter du 1^{er} juillet, nos deux courtiers (Services Financiers Groupe Investors Inc. (courtier en épargne collective) et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (courtier en placement)) seront fusionnés en un courtier unique à double inscription, **IG Gestion de patrimoine Inc.** (au Québec, cabinet en planification financière).

Votre relation avec votre conseiller ou conseillère IG ne changera pas et aucune intervention n'est requise de votre part. Les changements se dérouleront en coulisses; le passage à un courtier unique simplifie nos opérations, ce qui nous permet de continuellement améliorer notre efficacité et la qualité de notre service.

Ce changement correspond au nouveau cadre réglementaire mis en place en 2023 par la fusion des deux organismes de réglementation du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), en un seul organisme d'autoréglementation (OAR), l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Pour en savoir plus à propos de l'OCRI, consultez le site Web <https://www.ocri.ca/propos-de-locri>.

Rendez-vous sur le site www.ig.ca/fr/courtierunique pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Mises à jour des documents liés aux comptes

Nous avons mis à jour la brochure *Conventions de compte, information sur la relation avec les clients et autres renseignements*. Voici les principaux changements apportés :

- Utilisation du nouveau nom de courtier unique (voir les précisions ci-dessus).
- Développement de la portée de nos Déclarations de fiducie, qui comprennent maintenant les éléments suivants :
 - Régime d'épargne-invalidité
 - Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété
- Présentation de renseignements pertinents aux conseillers et conseillères faisant partie de la division des fonds communs de placement et à ceux et celles qui offriront des services au moyen du courtier en placement.
- Modifications apportées à notre convention de compte afin de mieux répondre à vos besoins tout en nous conformant aux normes du secteur.
- Mise à jour de notre *Divulgarion des émetteurs reliés et des émetteurs associés*.

Pour en savoir plus et pour télécharger une copie de la brochure, veuillez consulter le site Web www.ig.ca/fr/courtierunique.

Les nouvelles modalités pour votre compte entreront en vigueur dans 60 jours. En continuant d'utiliser les services d'IG, vous acceptez ces nouvelles modalités.

Des questions?

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère IG. Merci d'avoir choisi IG Gestion de patrimoine. Avec votre conseiller ou conseillère, nous continuerons de multiplier les efforts pour vous aider à atteindre le bien-être financier grâce à une meilleure planification.